

EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

AXELLE LEMAIRE
SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE AUPRES DU
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 29 juin 2016 N° 1485

Des avancées tangibles pour la couverture du territoire en haut et très haut débit, fixe et mobile

Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique ont présidé une réunion de travail avec les opérateurs nationaux de télécommunications consacrée à l'investissement dans les réseaux de communications électroniques.

Cette réunion a permis de constater la forte mobilisation des opérateurs dans le déploiement de nouveaux réseaux, fixes comme mobiles, qui s'est traduite, en 2015, par un niveau d'investissements historiquement élevé (7,8 milliards d'euros hors achats de fréquences) du secteur. Elle a également confirmé l'engagement à la fois collectif et individuel des opérateurs dans le déploiement de réseaux fixes à très haut débit (FttH) comme dans la mise en œuvre des programmes gouvernementaux d'amélioration de la couverture des territoires ruraux en téléphonie mobile.

Dans le prolongement de cette réunion de travail s'est tenue la 3ème conférence annuelle du plan France Très Haut Débit. Ce plan se met désormais en œuvre sur la quasi-totalité du territoire (100 départements sur 101) et représente un investissement cumulé de plus de 12 milliards d'euros dont 2,5 milliards d'euros de soutien financier de l'Etat. 78 départements ont engagé des travaux qui vont conduire à ce que, d'ici la fin 2017, 2 millions de logements et d'entreprises aient été rendus éligibles à la fibre optique, et 750 000 au très haut débit via la montée en débit.

Afin d'accompagner la réalisation de ces travaux et la montée en régime de l'ensemble du plan France Très Haut Débit, et d'anticiper les besoins de formation aux métiers liés au déploiement de la fibre optique, le Gouvernement a conclu, lors de la conférence, une convention avec l'Association des régions de France (ARF) représentée par son président, Philippe Richert, et la Fédération des industriels des RIP, représentée par son président, Etienne Dugas. Cette convention va permettre de mobiliser l'ensemble des initiatives existantes pour former 40 000 personnes et répondre ainsi aux besoins croissants des industriels.





Enfin, cette conférence a été l'occasion de préciser les conditions de mises en œuvre des mesures de résolution des défaillances de la couverture mobile dans les territoires ruraux, présentées lors du 3ème Comité interministériel qui s'est tenu à Privas (Ardèche) le 20 mai dernier.

Ces mesures s'inscrivent dans le prolongement du programme national de couverture des zones blanches de la téléphonie mis en œuvre en application de la loi Croissance du 6 août 2015. Elles visent à apporter plus systématiquement une réponse aux territoires ruraux présentant une couverture partielle ou défaillante.

A cette fin, l'Etat, les opérateurs et les collectivités territoriales mettront en œuvre l'ensemble des solutions d'amélioration de la couverture mobile existantes pour répondre, de la manière la plus adéquate, aux problèmes de couverture identifiés et documentés localement : couverture à l'intérieur des bâtiments, réorientation d'antennes, déploiements prévus par les opérateurs, appel à projets sites mobiles étendus à l'ensemble des problèmes de couverture. A l'appui de cette mesure, les opérateurs se sont engagés à étendre, de 800 à 1300 sites (pylônes) mobiles nouveaux, le dispositif de couverture mobile à la demande des collectivités locales mis en place en 2015.

Les conditions de mise en œuvre opérationnelle de cette démarche nationale de résolution des difficultés de couverture mobile feront l'objet d'une concertation des collectivités territoriales et des opérateurs concernés au cours de l'été.

Contacts presse:

Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13 sec.mein-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Axelle LEMAIRE: 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

